

Communiqué

Dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 2021, l'APAB a saisi les institutions et les départements ministériels concernés sur certaines préoccupations pouvant avoir un impact négatif à la fois, sur les entreprises de la filière de l'industrie des boissons, du lait et dérivés ainsi que sur les consommateurs.

En effet parmi ces dispositions, nos principales observations ont été portées à la connaissance des pouvoirs publics et aux commissions concernées de l'Assemblée Populaire Nationale, avant l'adoption du projet de loi.

A signaler que certaines de nos requêtes ont été prises en considération et d'autres points de revendication, avaient été rejetés.

Ces dernières ont trait principalement à :

- l'augmentation de la redevance d'eau expédiée des ateliers d'emballage (*eau minérale et eau de source*) de 1 DA / litre à 2 DA/litre, prévue à l'article 134 ;
- l'augmentation de la redevance sur les eaux à usages industriels (*de process*) passant de 25 DA/m³ à 35 DA/m³, prévue à l'article 135 ;
- la rétroactivité de cette disposition concernant les sociétés de production comportant un ou plusieurs associés étrangers disposant d'un registre du commerce secondaire pour l'importation de produits et marchandises destinés à la revente en l'état, prévue à l'article 138 .

Cette disposition impacte lourdement les sociétés de production de droit algérien à capitaux étrangers, disposant d'un registre de commerce secondaire pour l'importation, pour la revente en l'état des laits infantiles, pour lesquels , eu égard à leur sensibilité, ne sont pas encore produits localement.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos interlocuteurs, notamment les membres de la Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'APN et à leur tête Monsieur LOUHIBI Nabil, Président ainsi que Monsieur KAZITANI Abdelhek rapporteur des affaires économiques et des finances du Sénat, pour nous avoir reçus et pour l'esprit de dialogue et de concertation qu'ils ont témoigné à l'égard de notre corporation et nous leur sommes reconnaissant pour cela.

Nous tenons à remercier également, dans les mêmes formes, Monsieur le Président du CNES, son chef de Cabinet et leurs collaborateurs

Le Président

Ali HAMANI



Résidence du 21^{ème} siècle:

Ain Allah Bt n° 3, Appt n°01, Dely Brahim-Alger.

Tél/Fax : (+213) 21 37 51 43.

E-mail : contact@apab-algerie.org.

www.apab-algerie.org

Compte bancaire BEA Dely Brahim – Alger N° 00200090090130008718

Anrément : 26/14.